

Règlement Trail du Val d'Egray

Article 1 : Organisation

La l'Egray's Club organise les 24 et 25 février 2024 la 13^{ème} édition du Trail du Val d'Egray au départ de l'ancien gymnase à Champdeniers, courses sur sentiers et chemins (85%).

Quatre courses sont proposées :

*Le DEFI du Val d'Egray « SOLO », en deux étapes :

- 1^{ère} étape le samedi 24/02, départ à 19h30 : 18km nocturne
- 2^{ème} 2tape le dimanche 25/02, départ à 9h00 : 25km

*Le DEFI du Val d'Egray , « RELAIS », en deux étapes :

- COUREUR 1 : 1^{ère} étape le samedi 24/02, départ à 19h30 : 18km nocturne
- COUREURS 2 : 2^{ème} 2tape le dimanche 25/02, départ à 9h00 : 25km

*Le Trail du Val d'Egray 25km, dimanche 25/02, départ à 9h00

*Le « mini » Trail du Val d'Egray 11,5km dimanche 25/02, départ à 9h30

Article 2 : Environnement

Nous souhaitons donner à cette épreuve, l'engagement du respect par tous de nos ressources naturelles et de l'environnement sur l'ensemble du parcours. Respectez le balisage, le code de la route et les sites traversés. Conservez vos déchets. Tout accompagnement à pied, en véhicules (motorisés ou non), avec animal est interdit (traversées de propriétés privées).

Nous vous engageons à pratiquer le co-voiturage.

Article 3 : Participation

Les épreuves sont ouvertes à tout concurrent né en 2008 ou avant pour le 11,5km, né en 2004 ou avant pour les DEFIS et le 25km (licencié ou non). Tout dossier d'inscription sera pris en compte uniquement avec photocopie de licence FFA, Passrunning ou certificat médical d'aptitude à la compétition de moins d'un an à la date de la course. Tout dossier incomplet sera refusé.

	11,5km	25km
RAVITAILLEMENTS	Au km 5,9	Au km 16,5
HEURE DE DEPART	Dimanche 25/02 à 9h30	Dimanche 25/02 à 9h00
COURSE LIMITEE A	300 coureurs	300 coureurs
TARIF	10 euros	17 euros
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	23 février 2023 (Dans la limite des dossards disponibles)	
INSCRIPTIONS SUR PLACE	NON	
INSCRIPTIONS PAR COURRIER	OUI	
INSCRIPTION EN LIGNE : www.la-legrays-club.fr	OUI	
REMISE DES DOSSARDS LE SAMEDI 24 FEVRIER	AU MAGASIN TERRE DE RUNNING NIORT (RUE DU FIEF DES AMOURETTES) DE 10H À 16H00	
REMISE DES DOSSARDS AU GYMNASE DE CHAMPDENIERS	DIMANCHE À PARTIR DE 8H00	

	<u>Défi du Val d'Egray « SOLO »</u> <u>Défi du Val d'Egray « RELAIS »</u>
RAVITAILLEMENTS	1 ^{ère} étape : ravitaillement km 8,3 2 ^{ème} étape : ravitaillement km 13,2
HEURE DE DEPART	Samedi 24/02 à 19h30 Dimanche 25/02 à 9h00
COURSE LIMITEE A	300 DOSSARDS ATTENTION: il n'y a pas 300 dossards pour les solos et 300 pour les relais mais 300 dossards maxi SOLO et RELAIS cumulés.
TARIF	35 euros (SOLO) 45€ (RELAIS) (plateau repas inclus le samedi après la course pour le coureur de la nocturne)
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	21 février 2024 (Dans la limite des dossards disponibles)
INSCRIPTIONS SUR PLACE	NON
INSCRIPTIONS PAR COURRIER	OUI
INSCRIPTION EN LIGNE : www.la-legrays-club.fr	OUI
REMISE DES DOSSARDS LE SAMEDI 24 FEVRIER	AU MAGASIN TERRE DE RUNNING NIORT (RUE DU FIEF DES AMOURETTES) DE 10H À 16H00
REMISE DES DOSSARDS AU GYMNASSE DE CHAMPDENIERS	SAMEDI À PARTIR DE 18H00

Article 4 : Chronométrage

Chronométrage par puce, assuré par RUNHEURE

Toute puce non restituée sera facturée 20€ au coureur.

Article 5 : Départ/Arrivée

A l'ancien gymnase de Champdeniers.

Article 8 : Ravitaillements et équipement

Attention, pas de gobelets sur les ravitaillements.

Pour les DEFIS, le samedi 24/02 :

Lampe frontale obligatoire.

Eco-tasse ou gobelet obligatoire.

Point d'eau au 8,3èm kilomètre.

Plateau repas le samedi après la course.

Pour le 25km le dimanche 25/02 :

Eco-tasse ou un gobelet obligatoire.

Ravitaillement au 13,2^{èm} kilomètre.

Ravitaillement à l'arrivée

Pour le 11,5km le dimanche 25/02 :

Eco tasse ou gobelet obligatoire

Point d'eau au 5,9km.

Ravitaillement à l'arrivée.

Ravitaillement à l'arrivée pour toutes courses sous forme d'une poche.

Article 9 : Sécurité

Des signaleurs seront postés sur le parcours. Une équipe médicale sera présente sur le parcours sur la ligne d'arrivée.

Les coureurs doivent respecter le code de la route et de l'environnement.

Article 10 : Résultats et récompenses

Podium au gymnase de Champdeniers dès l'arrivée des lauréats.

Pour les DÉFIS, le classement se fait au cumul des temps des deux courses.

Récompenses aux 3 premiers au scratch masculin et féminin de chaque course et aux trois premiers relais mixtes sur le DÉFI RELAI.

Un lot aux 700 premiers inscrits.

Article 11 : Assurance

L'organisation a souscrit auprès de la MACIF un contrat couvrant sa responsabilité civile (n° 13016596) mais décline toute autre responsabilité. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Article 12 : Droit à l'image

Par son engagement, chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser gratuitement son image pour toute communication.

Article 13 : Annulation de course

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 14 : Règlement et Charte du coureur

Par son inscription, le participant s'engage à accepter le règlement de la course et à appliquer strictement les consignes sanitaires en vigueur à la date de la course.